Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251127-DDP25_188-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ACHATS PUBLICS

NUMERIQUE

DECISION DU PRESIDENT N°25-188

OBJET : M25- 036 – MARCHÉ DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION PORTANT SUR L'ACHAT DU LOGICIEL UBIKLY POUR LES FABLABS – ATTRIBUTION ET SIGNATURE

Le Président de la Communauté de communes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles R2122-2 3° et R2122-8 relatifs à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2021 (DCC21-014), modifiant la délibération du 15 juillet 2020 (DCC20-064), autorisant de manière permanente le Président à prendre toute décision pour l'attribution et la signature des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est inférieure au seuil européen de publicité y afférant,

Considérant qu'après analyse des besoins et au vu du montant estimé, il a été décidé la passation d'un marché de techniques de l'information et de la communication portant sur l'achat d'un logiciel Ubikly en mode SAAS pour les FabLabs communautaires via une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Considérant que la société SLEEDE a remis une proposition technique et financière satisfaisante ;

DECIDE

Article premier :
D'attribuer le **marché** de techniques de l'information et de la communication (**M25-036**) portant sur **l'achat d'un logiciel Ubikly en mode SAAS pour les FabLabs communautaires** ainsi qu'il suit :

Nom de l'entreprise	Montant *	Durée
SLEEDE 93 COURS BERRIAT 38000 GRENOBLE SIRET N° : 534 094 651 00062	**2 376,00 € HT** **2 851,20 € TTC** ***Et le prix unitaire indiqué au contrat dans la limite totale de 800€HT*** ** prix fermes et définitifs*	24 mois à compter du 08/12/2025

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251127-DDP25_188-DE

Article deux :
De signer le marché, sous la forme d'un contrat, avec la société précitée dans les conditions financières définies ci-dessus, ainsi que tout document s'y rapportant, y compris :

- les avenants et les modifications éventuelles,
- les documents concernant la souscription au moyen de paiement PAYZEN.

Article trois :
Les crédits seront inscrits au budget principal : Article 65818 -Fonction 60 - Service 6004

Article quatre :
Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture,
- Notifiée à la société SLEEDE.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré.

Fait à Retiers, le 25 novembre 2025

Le Président,

Signé par : Luc Gallard
Date : 26/11/2025
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.